

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 7

Artikel: Craindre ou espérer ?

Autor: Klein, Sylviane

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Craindre ou espérer?

Organisé sous la «Bulle» à Cormondrèche le 27 juin dernier, le colloque Les femmes et l'Europe a tenu ses promesses: informer, mais aussi engager la discussion sur l'adhésion de notre pays à l'EEE et à la CE. Cinq femmes ont lancé les débats.*

Faut-il craindre ou espérer l'Europe? Entre les «europhoriques» et les «eurosceptiques» le débat est désormais ouvert. Yvette Jaggi donne le ton, faisant le constat de la situation actuelle et s'interrogeant sur les craintes et les espoirs que les Suissesses peuvent avoir face aux perspectives de la Suisse de demain. Elle rappelle que le nom même de l'Espace économique européen ne nous trompe pas sur ses objectifs. Quant au Parlement de la Communauté, niveau institutionnel où les femmes sont représentées, il n'est pas la véritable autorité de l'Europe. Le jeu est mené par la Commission et le Conseil des ministres; c'est donc une affaire d'hommes, un univers de pensée où la femme est considérée non pas comme une entité, mais comme une travailleuse, voire une chômeuse.

Le Conseil de l'Europe quant à lui est un lieu de réflexion, mais sans aucune influence sur les décisions qui se prennent au niveau européen. En Suisse, les textes législatifs en faveur des femmes se font particulièrement attendre (révision de l'AVS, loi sur l'égalité...). La Communauté par contre a établi cinq directives dans les années 70 à 86. Si l'espoir vient par les textes, c'est la douche froide quant à leur concrétisation. Les statistiques établies sur les douze pays démontrent le fossé entre les principes et les pratiques traditionnelles. Les inégalités ainsi traduites amènent la CE à établir un programme d'action communautaire. Même si elles ne sont pour l'instant que la part de l'espoir mis sur blanc dans les textes, ces cinq directives, inscrites dans nos lois, représenteraient un bond en avant pour les Suissesses. De quoi dire oui à l'Europe!

L'exemple français

Michelle Cristin est déléguée régionale aux Droits des femmes à Besançon. Pour elle, il est temps de réfléchir à ce que celles-ci peuvent apporter à l'Europe. En France aussi il y a fossé entre les lois et leur application dans la réalité. Le principe d'égalité est pourtant inscrit dans le Code civil français depuis 1804.

Pour combler ce fossé, un secrétariat national aux Droits des femmes a été mis sur pied dès 1974. Ainsi, 26 déléguées régionales et une déléguée par département travaillent au sein de cet organe de défense.



Un thème qui mérite que l'on prolonge la discussion durant le buffet.

Le secrétariat s'occupe de la femme en tant que telle et non en tant que famille. Il intervient donc pour son autonomie. Ses objectifs sont de faire respecter la législation et d'augmenter la participation des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de responsabilité. Il sensibilise les jeunes, encourage la formation continue, établit des programmes de formation en milieu rural, récompense les actions innovantes, etc.

Pas d'Europe sociale

Pour Béatrice Desplands, le constat est décevant: elle le dit d'emblée, dans le domaine des droits sociaux, les femmes seront déçues! L'Europe fête un quart de siècle d'existence et n'a pas fait un pas en avant dans son évolution sociale. Les patrons se sont vite désolidarisés d'une Europe sociale en constatant qu'ils n'avaient pas besoin de s'engager dans cette voie pour y avoir un intérêt. Quant aux syndicats, ils n'ont pas de pouvoir de décision dans la CE, mais ils n'ont pourtant pas cessé de réclamer un progrès réel et pas seulement des directives non contrai-

gnantes. Si dans son brillant exposé Béatrice Desplands reste très critique par rapport à la sécurité sociale en Europe, elle admet pour conclure que les Suissesses auraient beaucoup à gagner de l'intégration de notre pays car le fossé qui sépare la législation suisse des directives européennes est encore énorme.

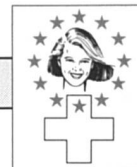
Environnement

Anne Petitpierre est avocate à Genève. Engagée dans des milieux de défense de l'environnement, c'est à ce titre qu'elle s'exprime. L'environnement, c'est le milieu naturel vital et les mécanismes permettant sa survie. Sa protection consiste à veiller à ce que l'exploitation des ressources naturelles ne dépasse pas leur capacité de renouvellement. Il s'agit pour cela de respecter un certain nombre de règles indispensables. Les femmes ont à y jouer un rôle aussi important que celui des hommes tant au niveau politique que par leurs attitudes dans la vie quotidienne.

La législation suisse dans ce domaine est très restrictive, comme au Danemark et en Allemagne. Les normes suisses étant plus strictes, elles ne posent pas de problèmes pour leur adaptation à celles de la CE où, là aussi, des différences considérables se retrouvent d'un pays à l'autre. Ainsi, suite à la mise en œuvre d'une législation concernant le respect des normes pour la protection de l'air, le Danemark a fait 11 000 interventions auprès des entreprises alors que, dans le même laps de temps, l'Irlande n'intervenait que trois fois! Un des problèmes fondamentaux de l'environnement est celui de la responsabilité civile sur les déchets. Dans ce domaine, les propositions de la CE sont intéressantes car elles entrent en matière sur la responsabilité face aux pollutions (ce qui avait été refusé chez nous par les Chambres fédérales). Un comité économique et social de la CE publie régulièrement des analyses de la situation concernant les problèmes d'environnement.

Egalité salariale

Pour Margrit Meier, les directives de la CE ne suffisent pas pour assurer l'égalité salariale; ce qu'il faut, c'est se battre pour changer l'image des rôles traditionnels. Pourtant, sans le rôle moteur de la CE,



beaucoup de lois sur l'égalité n'auraient pas vu le jour dans les pays de la Communauté. Rappelons pour mémoire qu'en Suisse l'opposition patronale se cristallise sur deux points: la protection contre le licenciement des femmes et l'interdiction de toute discrimination. En fait, l'égalité des salaires, sous ses aspects juridiques, apparaît déjà lors du Traité de Rome dans la disposition 119. Ce droit n'a cependant pas été appliqué jusqu'au célèbre recours d'une hôtesse de l'air de la Sabena. Après dix-sept années de service et un salaire au-dessous de ses collègues masculins, Mme Dreyfeyne quittait l'entreprise sans droit à une rente de retraite. Evoquant le Traité de Rome, elle se plaignait auprès de la Cour de justice européenne, qui conclut à l'application de l'article 119. Dès lors les plaintes n'ont pas cessé de pleuvoir auprès de la Cour de justice. En 1975, l'égalité de rémunération entre en vigueur en même temps qu'une interdiction de toute discrimination. Chaque femme peut donc faire recours auprès des cours nationales en se référant à la jurisprudence du droit communautaire.

Dans la CE, les directives ne sont pas les seuls moyens de lutter pour l'égalité. Les Etats membres doivent rapporter sur leurs réalisations. A Bruxelles s'est ouvert dans ce but un Bureau de l'égalité des chances.

Durant les années septante, la rémunération des femmes a connu des progrès im-



Chaleurs estivales aidant, c'est sous les frais feuillages qu'interviennent les invités...
(De gauche à droite Margrith Meier, Francis Sermet, Claudine Rosselet et Anne Petitpierre).

portants, alors qu'ils sont toujours restés minimes dans le domaine de la ségrégation. Vers 1980, trois quarts des emplois ont été créés par les femmes. Leur participation à l'économie est sans cesse croissante. Mais depuis 1980, il n'y a plus eu de progrès dans ce domaine. Dans la Communauté, le chômage féminin est deux fois plus élevé que celui des hommes. L'intérêt qu'elles ont à la vie économique est plus grand que la croissance des emplois et le temps partiel connaît une forte augmentation avec tout le problème de fond qu'il soulève.

Actuellement, des réticences croissantes freinent la politique en faveur des assu-

rances sociales. Les ministres se sont en effet aperçus que l'égalité a un prix et un coût.

Sylviane Klein

**Le colloque Les femmes et l'Europe a été mis sur pied par le Bureau de l'égalité et de la famille de La Chaux-de-Fonds et le Forum économique et culturel, en collaboration avec le Centre de liaison des sociétés féminines neuchâteloises, l'Union féminine civique et sociale de Besançon et le délégué neuchâtelois aux Questions européennes. Les actes du colloque seront publiés afin de constituer un apport pour les débats qui ne manqueront pas d'être mis sur pied dans le courant de cette année en vue des prochaines échéances que connaîtra notre pays face à l'intégration européenne.*

Europe-info

(pbs) – Depuis que le Conseil fédéral a annoncé le 26 mai qu'il avait demandé l'ouverture de négociations sur une éventuelle adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, de nombreuses personnalités et plusieurs partis ont commencé à mener campagne pour ou contre. Les journaux en rendent compte au fur et à mesure. Nous nous bornerons donc, dans nos prochains numéros, à mettre en évidence : – soit les prises de position ou les sources d'information émanant d'organisations féminines,

– soit ce qui concerne particulièrement les femmes dans le traité sur l'Espace économique européen qui sera soumis à la ratification populaire le 6 décembre.

■ Rappelons tout d'abord l'excellente brochure publiée par la Fédération suisse des femmes protestantes *Femmes d'Europe, Tradition chrétienne et vision d'avenir*. (Winterthurerstr. 60, 8006 Zurich, 8 fr.) Elle contient, en 36 pages, entre autres

– une brève présentation de quelques femmes suisses à l'avant-garde de l'idée européenne,

– un aperçu des activités relatives à l'idée de l'Europe de plusieurs organisations féminines suisses,

– un rappel des buts du Lobby européen des femmes (voir ci-dessous), suivi d'un résumé de ce qu'il reste à faire pour que l'égalité des droits soit réalisée selon les directives de la CE (voir FS juillet-août, p. 9). Ces brefs exposés sont suivis de l'indication d'adresses utiles et de sources bibliographiques.

■ Les organisations membres de la Campagne pour la Paix publient un petit bulletin (français et allemand), huit fois par an, sous le titre *Horizon femmes suisse europe* (cfd Frauenstelle für Friedensarbeit, Steinstrasse 50, 8003 Zurich, abonnement 20 fr.). La Campagne pour la Paix, lancée il y a six ans, veut contribuer à faire de l'Europe plus qu'une forteresse ou un grand marché, «un

espace où femmes et hommes vivent dans le respect de leurs diversités culturelles, religieuses, économiques».

■ Le Lobby européen des femmes a été créé en 1990 à Bruxelles, afin de «servir d'instrument aux associations qui le mandatent pour promouvoir les intérêts des femmes vivant dans les Etats membres de la CE, y compris les immigrés, les minorités ethniques, les groupes sociaux les plus marginalisés, dans le cadre d'une Europe unie et démocratique, et pour promouvoir la réalisation effective de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes». (Commission Presse et Information de la CE, 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles).

■ Le CECIF, Centre européen du Conseil international des femmes, créé en Suisse en 1961, collabore activement avec le Lobby européen des femmes. Son membre suisse est l'Alliance des sociétés féminines suisses. Sa présidente actuelle est membre du Parlement européen. Outre l'organisation de séminaires, comme par exemple sur la question du splitting, le CECIF est en relations avec la CE par le LEF, et directement avec le Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il ne faut pas sous-estimer l'activité de ce dernier pour la promotion des droits de l'homme, y compris l'égalité de droits entre femmes et hommes. La Suisse a toujours attaché une grande importance à son appartenance au Conseil de l'Europe, et les femmes suisses en ont bénéficié. (Adresse du CECIF: boîte postale 172, L-2011 Luxembourg.)

■ L'Europäischer Gewerkschaftsbund (Union syndicale européenne) et sa Commission féminine (rue Montagne aux Herbes-Potagères, 37 B – 1000 Bruxelles) a publié un dépliant très explicite – et critique – sur les revendications auxquelles devrait répondre le Traité sur l'Espace économique européen pour assurer l'égalité aux femmes dans une «Europe sociale».